



N° 6697 /DIA

Messieurs les Directeurs des sociétés ayant retiré
le dossier de l'appel à la concurrence pour conventionnement n°01/2022

Objet : Complément d'informations

Réf : Appel à la concurrence pour conventionnement n°01/2022

Dans le cadre de la procédure de l'appel à concurrence pour conventionnement n°01/2022 relatif à la fourniture des services de téléphonie et d'Internet au profit du centre hospitalo-universitaire Mohammed VI Marrakech, par lettre du 11/8/2022, un concurrent demande la possibilité d'accorder un délai concurrentiel supplémentaire et un complément d'information au sujet des points suivants :

Article 1 : objet de la demande de prix

Compte tenu des produits et services objet de la convention, le concurrent demande de:

- 1- Communiquer les adresses postales ainsi que les coordonnées GPS de chaque site d'installation des services :
 - Internet
 - FTTH
 - LAN2LAN
 - LLI
 - Lignes fixes individuelles
 - Accès Primaires
- 2- Clarifier la nature de ce service pour les numéros simplifiés ;
- 3- Confirmer la possibilité de la séparation des lots des services :
 - Lot n°1 : Mobiles et fixe
 - Lot n°2 : Internet, Hébergement et LAN2LAN
- 4- Dans le cadre de l'obligation de garder les numéros GSM, fixes, AP et simplifiés, il est demandé d'enlever les adresses IP de cette condition sachant que les adresses IP fixes sont octroyés par l'opérateur fournisseur d'accès internet et ne sont pas transmissibles, tous changements de fournisseur d'accès équivalents à l'octroi de nouvelles adresses IP ;
- 5- Résiliation de la convention :
 - La résiliation de lignes échues pourra se faire sans frais ;
 - La résiliation de lignes non échues engendrera des frais calculés et communiqués au CHU au moment de la demande ;
- 6- Les postes téléphoniques ;
 - Il est demandé de séparer le bordereau des prix de la partie « forfait » de la partie « terminaux »
- 7- Internet gratuit et illimité pour certains comptes :
 - La dotation internet allouée est dans la limite du forfait souscrit.



Secrétaire Général
Mr ARKQUBI Ali

Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI – Marrakech

BP: 2360 Marrakech principal <http://www.chumarrakech.ma>

E-mail : smchmed6@gmail.com

Tel : 0524 300 700/701/629 - Fax : 0524 307 135 / 300 631

Les éléments de réponse :

Concernant la prolongation du délai concurrentiel : il ne peut pas être prolongé par le maître d'ouvrage pour des raisons liées à la date d'expiration de la convention en cours.

Au sujet des autres demandes d'éclaircissement les réponses du maître d'ouvrage sont comme suit :

1- Les affectations des services et coordonnées des sites :

- Les affectations :

Structures / services	ADSL	FTTH	LAN to LAN	LL	Fixe	AP	Num simplifié
DG, HME, CRC, CRYO	3	3	1	1	11	1	1
HAR, HOH	-	1	-	-	3	1	1
HIT, CD, SAMU	1	2	1	-	8	1	1
HIN	1	-	-	-	1	-	-

DG : Direction Générale

HOH : Hôpital d'Oncologie Hématologie

HME : Hôpital Mère et Enfant

HIT : Hôpital Ibn Tofail

CRC : Centre de Recherche Clinique

CD : Centre de Diagnostic

HAR : Hôpital Arrazi

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgente

HIN : Hôpital Ibn Nafiss .

- Les coordonnées

- Tous les établissements du CHU sont regroupés dans deux zones géographiques :

ZONE	Structures / hôpital
Daoudiate, AMMERCHICH	DG, HME, CRC, HAR, HOH, HIN
Gueliz	HIT, CD, SAMU

- Les coordonnées GPS approximatives (source : google maps)
 - site DG : 31.664610, -7.996258
 - site HAR : 31.662643, -7.995382
 - site HIT : 31.641836, -8.015161
 - site CD : 31.641108, -8.016840

Une visite des lieux est programmée le 24/08/2022 à 10H, vous pouvez participer pour s'assurer de ses coordonnées séance tenante;

- 2- Les numéros simplifiés : sont des numéros d'appel sous la forme 08xxxxxx servent à simplifier les numéros à composer par les citoyens. Ces numéros vont être affecté à des lignes fixe ou à des AP pour le fonctionnement ;
- 3- La consultation est en lot unique ;
- 4- Les adresses IP public peuvent être changées par l'attributaire de la convention sans aucun problème, à condition d'assurer la migration vers les nouvelles adresses fixes proposées ;
- 5- Toute résiliation ne doit engendrer aucun frais non justifié, toute facturation se fait à la base des services réellement consommés ;
- 6- Les postes téléphoniques ne seront pas fournis par l'opérateur dans le cadre du présent contrat. Ils feront l'objet d'une convention à part. (un nouveau projet de contrat dument adapté vous est transmis);
- 7- L'internet doit être en illimité, avec continuité de service, pour les articles 7, 11, 12, et 13. Pour les forfaits mobiles, la dotation en internet doit respecter la description et/ou avoir une dotation assez suffisante pour assurer la continuité d'accès.

Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI – Marrakech

BP: 2360 Marrakech principal <http://www.chumarrakech.ma>

E-mail : smchmed6@gmail.com

Tel : 0524 300 700/701/629 - Fax : 0524 307 135 / 300 631

Secrétaire Général
M. ARKOUBI ALI